

## Aide à l'achat de parcelles

*Je progresse lentement dans l'achat des petites parcelles boisées qui me touchent à cause des « frais de notaire » supérieurs au prix des bois. Pourquoi rien n'ai fait pour améliorer ce morcellement? (M. B. de Chalautre-la-Grande - Seine-et-Marne)*

**Les choses bougent**, le département de Seine-et-Marne propose maintenant une aide à ces ventes.

### Quelle aide ?

**50 % des frais engagés** (frais de notaire et de géomètre, le cas échéant),  
+ Exonération de la taxe de publicité foncière, sauf plus-value et soultes (art. 708 du Code général des impôts).

### Conditions

- Vendeur:
  - posséder **moins de 1,5 ha** de bois sur la commune,
  - vendre **toutes ses parcelles** boisées sur la commune,
- Acheteur: être **déjà propriétaire** forestier sur la commune,
- Vente:
  - montant **inférieur à 7 500 €**,
  - **améliorer** les conditions d'exploitation des biens de l'acquéreur,
  - recueillir l'**avis favorable** de la commission départementale d'aménagement foncier (CDAF).

### Procédure

Le projet de cession peut être préparé par les **propriétaires eux-mêmes** ou par un géomètre expert. Il doit être envoyé à la **CDAF** pour avis, avec :

- l'**accord de principe** des propriétaires (signatures de l'acheteur et du vendeur) sur papier libre, indiquant les références cadastrales des parcelles cédées et précisant leur prix,
- un **plan** (ou plusieurs) où figurent :
  - en teinte hachurée les parcelles à céder,
  - en teinte pleine les propriétés de l'acheteur.

Après accord de la CDAF le bénéficiaire envoie une copie des factures engagées au Département pour recevoir l'aide.

Le département propose également des aides aux échanges et cessions amiables entre 2 ou plusieurs propriétaires. **Renseignez-vous.**

Thomas GLAY  
Technicien au CRPF et animateur du GDF 77

### Contacts:

**Thomas Glay (CRPF):**  
**06 13 89 29 79 ou thomas.glay@crpf.fr**

**Olivier Nicol (Département de Seine-et-Marne):**  
**01 64 14 76 74 ou olivier.nicol@departement77.fr**



Avant restructuration foncière



Après restructuration foncière (achats de parcelles)